AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

La Chambre des Communes

ANNEE, No. 22. MANITOBA. JEUDI, 28 OCTOBRE, 1875.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

CONDITIONS
DE L'ABONNEMENT AU "METIS."

...pour un an est de dix ...ing, ou deux piastres ...au cours du Canada; ...payer cette somme ...en souscrivant son ...ment.

...les du METIS ont ete ...res à St. Boniface, ...venue Provencher, ...au Nord-Est du Col... dans la Bât... du ...

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne: et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exige d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

...UMISSIONS POUR ...S DE CORDE.

...signe recevra des soumissions à ...Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI ...T-CINQUIEME jour de SEPTEM... pour approvisionner le Con... ...ant, ...ou moins, de bois de ...cordes, ...(CHENE OU TREMBLE.)

...devra avoir 4 pieds de long, être ...e, delivre en piles (au lieu designe) ...de la Rivière Rouge, en cette ...t la presente saison de navigation, ...aison de la Pompe à Vapeur pour ...la Station de Police ou à l'Hotel... ...durant l'hiver prochain.

...soumissions devront préciser la ...du bois qui pourra être delivree, ...la longueur, l'époque ou il a ete ...ou il pourra être livre, le prix par ...128 pieds cubes.

...soumission contiendra les noms ...cautions responsables pour la due ...du contrat au cas d'acceptation. ...nt sera fait lors que le contrat aura ...ou si le tems alloue pour sa ...est prolonge durant l'hiver et a ...

...seil de la Cite de Winnipeg ne ...pas d'accepter la plus basse ni au... ...soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cite.

AVIS.

...les personnes endettées envers M. ...RIBAULT, ci-devant de ST. BO... ...sont averties qu'elles auront à ...regler de quelque manière, sous le ...t delai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

...les personnes qui ne pourraient pas ...maintenant éviteront des frais et ab... ...du délai en venant s'arranger im... ...ment.

...peg, 6 Août, 1875.

...EAU DES COMMISSAIRES
DE MANITOBA
ET LES
...ritoires du Nord-Ouest.

...mmission Canadienne A ...sition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

...IS PUBLIC est par le présent donne, ...que ce Bureau est prêt à recevoir des ...ations concernant l'Exposition Inter... ...ale, et de fournir toutes les informa... ...requises, formes d'application, etc.

...operation du Public et des Sociétés ...culture est sollicitee, afin de rendre ...sition magnifique et une representa... ...digne des ressources de cette Province ...Nord-Ouest.

...s les articles proposés pour l'Exposi... ...seront pris en charge a Winnipeg ...adelphie (*gratis*) ainsi que les depen... ...la personne à qui appartiendront ...lets.

...plication immédiate est nécessaire pour ...de la place.

...eption generale des articles aux ...es de l'Expositions commencera le 1er ...Jan 1876, et pas un article ne sera ...is ...res le 31 Mars, 1876.

...Commission Canadienne prendra toutes ...précautions pour la preservation de tous ...objets dans l'Exposition, et elle sera ...responsable pour les damages ou pertes ...une sorte, accident par le feu ou au... ...ment.

...plus amples informations s'adresser ...au secretaire du Bureau de la Commission ...Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secretaire.

AVIS.

AVIS est par le présent donne que le soussigne a aujourd'hui, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Viet. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiche dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnees dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné, que j'ai ce jour affiche dans mon Bureau des copies imprimees des listes des voteurs pour l'annee 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comte de Provencher ; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes ; aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'École, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernières elections generales ; Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte (1er Octobre) à la Maison d'École de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA.
Comté de Selkirk.
} Cour de Comte de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, a dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes electorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes électorales, devront se présenter en lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire decider leurs réclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comte,
Winnipeg, 20 Août 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en general, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 21

Avis Public
DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en consideration, il est par le présent defendu a toute " personne, qu'elle soit au nombre des applicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriete sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mai 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le present donne que les terres dans le voisinage des courbes du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois generalement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest. No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comte de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernieres Elections Generales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G.C.C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier, 6 Septembre, 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donne que le Soussigne a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu pres 70 morceaux, avec une quantite de bois de corde de Chêne, maintenant en deposes sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint Andre, pres le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporte leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront egalement leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres
AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.

21 Fevrier, 1875. 35

LE "METIS."

Jeudi, 28 Octobre, 1875.

AU PUBLIC

Nous avons une bonne nouvelle à annoncer aujourd'hui à nos lecteurs et à nos patrons.

Ainsi, à l'avenir, le *Métis*, publiera dans ses colonnes, les nouvelles les plus intéressantes sur le vaste Nord-Ouest.

Nous venons de nous entendre à ce sujet avec plusieurs de nos amis qui veulent bien nous favoriser de leurs précieux concours

Les relations de nos dévoués collaborateurs sont très nombreuses ; elles s'étendent à presque tous les postes du lointain Nord Ouest où sont établies des Missions Catholiques.

Il est donc facile de concevoir tout l'intérêt qui s'attachera à ces relations des événements les plus remarquables.

Ces lettres, seront comme des annales qui nous renseigneront sur les progrès de la foi, et sur les faits en général, qui se produisent dans ces territoires. Et l'histoire, aura aussi besoin, un jour, de ces renseignements.

Tout ce qui touche à ces solitudes, les échos les plus vagues, les bruits les plus affaiblis, ont pour nous un intérêt puissant.

Nos amis de Québec, surtout, seront bien aises comme le dit, notre obligeant collaborateur, de prêter l'oreille, de temps à autre, à ces mystérieux échos.

C'est pourquoi, nous prenons la liberté d'adresser notre feuille à un grand nombre de personnes de cette province.

Les efforts que nous ferons pour rendre la lecture du *Métis* aussi attachante que possible, et l'inestimable concours de nos collaborateurs, nous mériteront sans aucun doute l'encouragement public.

Nous croyons devoir ajouter que nous aurons avant longtemps d'autres importantes améliorations à signaler.

Tous ceux qui ne renverront pas *Le Métis* d'ici à un mois seront considérés comme abonnés.

SUCCES DE LA DELEGATION.

Nos espérances se réalisent ; le succès de nos délégués à Ottawa, est certain ; le télégraphe nous l'annonce

Les véritables amis de Manitoba, ceux qui savent, au bezoin, refouler leur haine ou leur rancune, et qui appréhendaient la ruine ou la banqueroute de notre province, seront satisfaits. Et ils auront raison.

Mais que vont dire ceux qui ont calomnié et vilipendé nos ministres : qui ont cherché à détruire leur caractère et leur autorité, auprès du cabinet d'Ottawa ; qui ont crié bien haut que les Hons. MM. Davis et Royal étaient trop suspects, trop présenter dignement notre population ?

Que vont dire tous ces braillards de bas et de haut lieu, tous ces ambitieux déçus, ces censeurs officiels et officieux, qui ont aligné des régiments de chiffres pour prouver que que MM. Clarke et Howard avaient puisé à pleines mains dans le trésor, et que... par conséquent, nos ministres avaient mauvaise grâce de solliciter des *better terms*. Comme si l'administration actuelle devait recueillir la succession et la responsabilité de celles qui l'ont précédée !

Que vont dire, enfin, ceux qui ont écoulé et leur fiel et leur prose, dans les gazettes de la capitale fédérale !

Plusieurs murmureront sans doute contre la rigueur de M. MacKenzie qui n'aura pas voulu croire un traître mot de leurs déclamations. Et d'autres dévoreront leur honte en silence

Aussi, pourquoi leur refuser à ces amis du peuple, le plaisir d'assister au spectacle de l'imposition de la taxe directe. C'est vraiment trop cruel !

En tous cas, si nous devons avoir des *better terms*, que ces messieurs ne s'en désolent pas outre mesure. Car, ils ont fait proprement leur besogne. Oui, rendons leur, cette justice à nos bons apôtres du dénigrement de leur pays.

Pendant plusieurs semaines, nous les avons vus à l'œuvre, et ce n'est pas exagérer leur talent, ni leurs aptitudes, que de dire qu'ils ont brillé dans le genre.

Périsse la province, plutôt que de ne pas se venger ou de ne pas embarrasser le gouvernement ! C'était la consigne, le mot d'ordre de la presse hostile et des mécontents de toutes les classes–depuis le premier jusqu'au dernier échelon de notre société.

Nous aimerions bien à savoir ce qu'ont pensé nos compatriotes de Québec et d'Ontario, du patriotisme de certains hommes qui sont allés se jeter aux genoux de M. MacKenzie, pour le supplier de refuser justice à leur propre province. Comme nous, sans doute, ils ont dû les trouver infiniment petits par le cœur et les sentiments.

Mais ne soyons pas trop sévères : leur déconvenue et le succès des hommes qu'ils ont si maltraités, les châtient suffisamment.

En lisant les dépêches que nous publions plus bas, l'on verra que la seule condition imposée aux *better terms*, est l'abolition du Conseil Législatif. Ce vénérable corps est condamné à mourir : et ses membres s'étudieront sans doute à rendre son trépas aussi glorieux et héroïque que possible.

Les funérailles auront lieu à la prochaine session.

—

Ottawa, 27 Octobre, 1875.

BETTER TERMS.

La concession de *better terms* ne laisse plus de doute. Il vient d'être conclu une entente définitive entre les Hons. MM. Davis et Royal, délégués de Manitoba, et l'Hon. M. Mac Kenzie, Premier Ministre du Canada.

Et hier, une Minute-en Conseil a été passée qui augmente la subvention de Manitoba, à la seule condition que le Conseil Législatif sera aboli.

Toutes les réclamations en litige entre Manitoba et le Canada, seront soumises à l'arbitrage : M. Davis agira au nom de la Province, et le Ministre des Douanes, au nom du Canada.

[illegible] se réunir[illegible] aujourd'hui, pour comparer et scruter les comptes publics.

EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.

L'Hon. M. Davis, a eu une entrevue avec l'Hon. M. MacKenzie, hier soir, au sujet de la localisation de l'embranchement de Pembina, au nord de Winnipeg : il a invité le Premier du Canada, ou quelque autre membre du cabinet, à se rendre à Manitoba pour y examiner la route.

En attendant, les travaux de terrassement au nord de la Pointe Douglass, seront suspendus.

CHEMINS.

Les détails de la question relative à l'ouverture de chemins publics à travers les terres faisant face aux rivières pour conduire aux établissements de l'intérieur, ne sont pas encore réglés, mais l'Hon. M. Royal doit voir aujourd'hui même le colonel Dennis, arpenteur-général, et il est probable que l'on en arrivera à un règlement satisfaisant.

EDIFICES PARLEMENTAIRES.

Le gouvernement canadien fera ériger des Edifices Parlementaires convenables.

RÉCEPTION DES DÉLÉGUÉS.

Les délégués parlent en termes très flatteurs de la réception courtoise qui leur a été faite par les Ministres fédéraux, et de la bienveillance avec laquelle ils ont été écoutés sur toutes les questions.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

Plus que jamais cette partie de la Confédération Canadienne occupe les esprits de ceux qui s'intéressent au bien être matériel et moral des populations éparses dans cet immense territoire. Plus d'un Canadien et d'un étranger ont les yeux tournés vers cette soi disant *ceinture fertile* qui se déroule dans la vallée de la rivière Saskatchiwan.

Il ne sera donc pas sans intérêt pour nos amis du Canada, et pour tous ceux qui ont à cœur l'œuvre des Missions, de prêter, de temps à autre l'oreille à l'*écho du Nord Ouest*, et d'apprendre des nouvelles qui ne manquent pas d'exciter l'attention, vû qu'elles nous arrivent de ce lointain pays, qui bientôt nous touchera par le moyen du télégraphe et de la voie ferrée.

Les lettres des Missionnaires à leurs confrères de Manitoba, fourniront bien des détails, qui, pour eux, sont d'un intérêt bien secondaire, mais pour la province de Québec, seront reçus avec beaucoup de satisfaction. Sans vouloir promettre de donner, chaque semaine, régulièrement, les nouvelles du Nord Ouest ; cependant nous ferons tout en notre pouvoir pour offrir aussi souvent que possible un résumé de ce qui nous est apporté par notre *courrier*, qui sera dans l'espérons, bientôt organisé.

∴

Les dernières lettres nous apprennent la regrettable mort d'un des Frères Convers des R. P. Missionnaires du Nord. C'est le frère Alexis Renard, qui s'est perdu avec deux autres compagnons, dans les bois, entre la rivière Athabaska et le Lac Labiche. On a trouvé le corps du frère recouvert de sable sur le bord de la rivière, mais on n'a pas de détails sur les deux autres Sont-ils tous morts de faim ou bien quelqu'accident a-t-il été la cause de ce malheur ? Il est probable que nos prochaines lettres jetteront de la lumière sur ce pénible événement qui frappe bien durement nos Missions du Nord, en leur enlevant un sujet bien précieux, et qui depuis plusieurs années se dévouait corps et âme pour travailler de concert avec ses frères à l'avancement de la cause de Jésus Christ, en ces contrées sauvages.

∴

On rapporte de la Mission de St. Laurent, sur la Saskatchiwan-Sud que tout le bruit qu'on à fait à Winipeg sur la prétendue rébellion des Métis de cette localité, n'a existé à peu près que dans la tête des journaux anglais de la Capitale de Manitoba. On était heureux de trouver une nouvelle occasion d'accuser les Métis Français et de réveiller l'animosité de leurs ennemis, en inventant une nouvelle révolte. Il y a eu quelques difficultés, entre les chasseurs des prairies, pour l'observation des règlements de la chasse du buffle, et des mécontentements et des résistances à des lois qu'on ne se croyait pas obligé de reconnaître, n'ont pu manquer de se produire.

Il semble que c'était bien pardonnable pour une population abandonnée à elle même et n'ayant pas encore la protection d'un gouvernement régulier. Depuis plusieurs années, les Métis, afin de ne pas faire une destruction inutile de buffles et afin de procurer à tous les chances d'être heureux dans cette chasse, ont établi des lois, qu'on s'engage à observer, sous peine d'amende. Avant de crier si haut au scandale et à la félonie, Messieurs les journalistes de Winipeg auraient dû s'assurer de la vérité des faits, et au lieu de répandre de fausses nouvelles, capables d'inquiéter le gouvernement d'Ottawa, ils auraient dû attendre des informations vraies.

On s'empresse peu aujourd'hui à rétracter ce qu'on a dit, l'été dernier, sur la fameuse insurrection des Métis de la Mission de St. Laurent. Car l'on sait bien que les Métis français ont peu d'armes pour se défendre quand on les calomnie sur les journaux. On jette aux quatre vents le premier rapport incorrect qui arrive, et on forme des événements qui, pour n'exister que dans certaines gazettes, n'en font pas moins de mauvaises impressions auprès des esprits déjà mal disposés.

∴

Les lettres de Carlton et de St. Albert disent que les Métis, s'éloignent en grand nombre des établissements et vont se fixer dans les prairies à proximité du buffle. C'est un grand malheur pour le présent et qui aura des suites très funestes, dans un avenir, qui n'est pas éloigné. La lettre suivante pourra un peu faire comprendre ce que j'avance ici.

Saskatchiwan, 15 Sept 1875.

Mon Rév. et bien cher père,

J'arrive de la grande prairie, où j'ai fait un voyage à peu près comme ceux que nous faisions ensemble, lors de votre séjour au milieu de nos tribus sauvages. Après avoir passé les premiers mois de l'été à visiter les soldats du fort McLeod sur un des Tributaires de la rivière du *Ventre*, les tribus des Pieganes et des Koutanais, je suis revenu à notre petit établissement de la rivière des *Arcs*. C'est delà que je suis parti avec un jeune Missionnaire, pour aller faire la Mission chez les Cris. Vous dire combien les pauvres sauvages deviennent de plus en plus misérables, et cela surtout à cause de la diminution du buffalo ! Les Métis habitent les prairies comme les sauvages, sans compter la *Police Montée* et tous les autres étrangers, qui ruinent le seul moyen de subsistance de l'*homme des prairies*.

Nous avons pu visiter tous les Cris, mais non sans avoir beaucoup marché, pour trouver les différents camps si dispersés dans plusieurs directions. Je puis vous assurer que ce n'est pas une petite tâche d'opérer le bien parmi ces peuplades nomades sans cesse préoccupées de l'idée de ne pas manquer telle bande de buffalos qu'un heureux hasard dirige de leur côté. Je dirai même qu'en hiver la chose serait presque impossible pour le Missionnaire à moins qu'il ne fût fourni de provisions pour tout le temps de son voyage, et que ne devra-t-il pas faire en face de sauvages, qui n'ont rien pour satisfaire leur faim !

Maintenant le point le plus proche où les Cris passent l'hiver, est sur la rivière Labiche. Eux et les Métis repoussent les Pieds noirs tout à fait au sud, de sorte que ces derniers, ne se trouvent plus jamais au nord de cette rivière. Il est vraiment inquiétant de voir les buffalos diminuer à vue d'œil ! Encore quelques années et le Gouvernement aura sur les bras ces différentes tribus du nord-ouest, qui lui demanderont de quoi les empêcher de mourir de faim. Sans être prophète, nous pouvons dire que bientôt un courrier ira informer le Gouvernement d'Ottawa que des camps entiers de sauvages du nord ouest sont morts de faim et de misères au milieu de l'hiver. Je suis forcé de le dire, les Métis sont la principale cause de tout cela. Autrefois, ils avaient des lois très sévères pour régler leur chasse au buffalo ; leurs nombreuses caravanes n'apparaissaient qu'à certaines époques dans la prairie, mais aujourd'hui ils y sont toute l'année, et divisés en différents petits camps, avec des armes bien plus puissantes que celles des sauvages, et balayent devant eux les troupeaux de buffalos. Mais entendez les plaintes du pauvre sauvage, qui se voyant sur le point de périr, s'adresse à celui de qui il croit attendre quelque protection. " Où est ce traité si longtemps promis et qui doit nous assurer un équivalent pour tout ce qu'on ôte de nos seuls moyens pour vivre ?" Il crie maintenant à haute voix et dit que le Grand Chef des Blancs a envoyé ses soldats avant le traité, afin de leurs imposer les conditions qu'on veuille ou ne veuille pas les accepter.

Tout cela m'inquiète beaucoup et jette un grand malaise parmi les sauvages. Nos paroles pour les rassurer ne serviraient peut-être qu'à les irriter d'avantage.

Votre frère dévoué,

*** Miss. dans le nord ouest.

∴

NOTE. On devrait dire *Kisiskatchiwan* (Courant rapide), et non pas *Saskatchiwan*, ce qui ne signifie rien, car une partie du mot est enlevée. Il est plus que regrettable qu'on défigure ainsi les noms sauvages, tandis qu'il est si facile de les écrire correctement. Les Américains et les Anglais sont ineffables sur ce point, pour massacrer les noms sauvages, qu'ils sont pourtant si fiers d'imposer à leurs nouvelles possessions. C'est une bien grande disgrâce pour nos belles langues du Nord-Ouest que de se trouver en rapport avec des gens, soi-disant civilisés, qui les estropient de la plus triste manière ; v.g.

Kisiskatchiwan, courant rapide et non pas Saskatchiwan.

Manitowâbân, Détroit étrange, et non pas Manitoba.

Winipeg, marais salé et non pas Winnipeg, etc., etc.

VOS BIJOUTERIES ARTICLES DE

MAUVAISE RELIURE

Vers le temps de la date de cette tre, Mgr Graudin, Evêque de St. bert et de la Saskatchiwan, était ur le point de partir, accompagné r le Rév. Père Scollen, pour visiter s sauvages des Prairies. Sa Grâce evait se rendre à la rivière des rcs, delà au fort McLeod, et puis evenir par les camps des Cris. La résence de l'Evêque au milieu de es tribus ne manquera pas de pro uire de bons effets, ne serait ce ue pour les encourager dans leurs onnes dispositions pour la Prière t à supporter avec patience leurs misères.

NATOYAPIKOWAN.

Les Législatures de Québec et l'Ontario seront bientôt convoquées pour la dépêche des affaires.

Le Col. McLeod, commandant la Police à Cheval du Nord Ouest, à la Rivière du Ventre, est nommé Magistrat Stipendiaire pour ces territoires. C'est le Major Irvine qui le remplace.

Une dépêche au *Free Press* annonce qu'il était rumeur à Ottawa, que l'Hon. D. A. Smith avait *usé* son influence contre nos ministres à Ottawa

Tu Quoque!

Nous lisons dans le *Moniteur Acadien* :

La guerre des saisies pour nonpaiement des taxes scolaires, inaugurée dans les grands centres contre les membres du clergé, s'étend aux campagnes et cette fois c'est le comté de Kent que les délicats exécuteurs de la loi ont pris pour théâtre de leurs exploits judiciaires.

Le 24 septembre, un député shérif, pourvu d'une exécution se rendait chez le Rév. Messire Murray, curé de Kingston, pour opérer la saisie des objets de ménage qu'il croyait devoir réaliser le montant de la taxe que le Rév. M. Murray avait refusé de payer.

Cette journée devait être bien employée. Le fonctionnaire susdit prit la route de St. Charles, pour payer une visite officielle au Rév. Messire Doucet, qui avait également refusé de solder l'ignoble taxe des écoles. Et ici il fit preuve d'une grande delicatesse dans le choix de l'objet destiné à fournir la somme reclamée. Jetant un regard sur les objets qui s'offraient à sa vue, le connétable acquit la conviction que le poêle de cuisine était ce qu'il y avait de mieux à prendre pour incommoder dans la plus grande mesure possible celui qu'il avait mission de harasser

Quand donc finira cette persécution, cette poursuite du clergé ?

Nous lisons dans le *Bien-Public* :

Nous avons été informé que l'enterrement de Guibord aura lieu dans une dizaine de jours, aussitôt que M. Reed, marbrier de la rue Ste. Catherine, aura terminé un travail qu'on lui a confié. Deux blocs de pierre, qui ont environ douze pieds de long sur une largeur de quatre pieds, sont creusés au milieu pour recevoir le cercueil du défunt. Ces pierres seront posées l'une sur l'autre rivées ensemble avec six barres de fer forge, le sorte qu'il faudra le travail de plusieurs hommes pour les disjoindre et une force de dix chevaux pour les transporter. Ces deux pierres, lorsqu'elles renfermeront les restes de Guibord, ressembleront aux pierres druidiques que l'on trouve en Bretagne. M. Reed dit qu'il aura fini l'ouvrage samedi prochain et la sépulture aura lieu peu de jours après, avec l'aide de la police provinciale.

M. Boisseau, le gardien de l'Istitut Canadien, est allé ces jours derniers dans le charnier du Cimetière protestant pour prendre la mesure de la bière de Guibord.

A travers la vitre placée à la tête du cercueil, il a pu voir les ravages du temps et de l'humidité du caveau sur le cadavre La figure est noire et méconnaissable, les chairs sont décomposées et détachées par lambeaux visqueux. L'oreiller sur lequel repose sa tête, s'est ouvert sous l'action de l'humidité et il ne reste plus que quelques loques de toile noircie. "

Societe de Colonisasion.

Aux membres et aux amis de la Société de Colonisation :

La Société de Colonisation a fait beaucoup de sacrifices pour attirer dans notre jeune province une émigration saine et nombreuse. Nous n'avons pas réussi, selon nos espérances, mais il faut attribuer notre insuccès au fléau qui depuis quelques années paralyse les efforts de nos cultivateurs. Selon toutes les prévisions humaines, les sauterelles ne visiteront pas cette partie de leur domaine l'an prochain; nous devrons donc compter sur un courant d'immigration considerable. Des nouvelles venues de differentes parties des Etats Unis ne peuvent que nous encourager à réunir tous nos efforts pour que ceux qui viennent sous nos auspices et d'après notre invitation reçoivent de nous tous les secours et l'encouragement possibles. Il importe donc que tous les membres de la Société et ceux qui veulent le devenir ne manquent pas à l'appel que nous leur faisons de se réunir dimanche prochain après les Vêpres dans le bas de la maison occupée par M. Foucher. Nous sommes persuadés d'avance qu'il y aura foule et que nous travaillerons tous pour que notre Société fondée dans un but aussi éminemment patriotique prenne un nouvel elan.

Depuis quelque temps nous avons eu quelques assemblées où nous avons traité des sujets d'une importance vitale pour la Société ; dans celle de dimanche nous aviserons aux moyens les plus propres à promouvoir l'œuvre que tous comme vous citoyens nous devons avoir à cœur de voir réussir.

Nouvelles Locales.

—Il est tombé beaucoup de neige ces jours derniers.

—Le nouveau Bureau d'Education s'est réuni, mardi dernier, pour s'organiser.

—Les chasseurs ont été très heureux dans leurs excursions ces jours derniers.

De nombreux bâteaux-plats sont attendus incessamment ; ils sont chargés de marchandises.

—Le nouvel Hôtel-de Ville de Winipeg cause beaucoup d'ennuis au Conseil de Ville, et à l'architecte. On ne s'entend pas.

—Les Islandais dont nous avons déjà parlé, sont allés s'établir à proximité du Lac Winipeg. Ils forment une colonie assez nombreuse.

—C'est dans la grande bâtisse destinée aux immigrants que seront déposés les grains expédiés par le cabinet d'Ottawa ; et les provisions, dans une autre bâtisse située près du Fort.

—Il parait qu'il y a une immense quantité de marchandises à Moorhead et Crookston, consignées à nos marchands. On ne pourra sans doute pas tout transporter ici avant la clôture de la navigation.

OBITUAIRE

Les Sœurs de la charité viennent de faire une grande perte dans la personne de la regrettée Sœur Wittman qui est décédée, après quelques jours de maladie, dans la nuit de jeudi dernier, au Couvent de St-Boniface.

Marie Wittman était née le 30 Octobre 1807 à la Côte des Neiges, près Montréal. En 1845, elle quittait le monde, où elle avait vécu jusque là comme une religieuse, pour se dévouer à l'œuvre de la mission de la Rivière Rouge. Elle partit de Montréal n'étant encore que postulante avec une compagne, la Révérende Sœur Cusson, et arriva ici au mois d'Août de la même année, en compagnie de Monseigneur Taché et du R P. Aubert O. M I. après un pénible voyage de 60 jours, par la route des canots. Elle prononça ses vœux le 21 Novembre 1847. Ses trente ans passés ici furent trente années de travaux de toutes sortes et du plus beau dévouement. La mort de cette excellente religieuse est une perte non seulement pour sa Communauté dont elle faisait l'édification, mais encore pour tous les missionnaires d'ici à qui elle rendait de si grands services.

L'enterrement a eu lieu samedi au milieu d'un grands concours. Mgr. l'Archevèque fit la levée du corps, chanta la messe et fit l'absoute, ayant pour Prêtre Assistant le Revd. P. Maisonneuve de l'Archevèché pour Diacre et sous Diacre le R. P. Baudin, de Ste. Marie de Winnipeg et le Revd. Mr. Samoisette de St. Agathe. Assistaient au Chœur le Revd. Mr. Dugast, curé de la Cathedrale ainsi que les R R P. P. Tissot Lacombe et Dandurand O. M. I. et dans la neuf les Reverendes Sœurs des Tres Saints Noms de Jésus et Marie de Winnipeg et plusieurs dames et citoyens de St. Boniface.

R. I. P.

Premier Envoi.

Les autorités d'Ottawa, ont expédié le premier envoi de secours, lequel consiste en 1433 sacs de blé, 1,000 sacs de farine, 487 quarts de lard, 389 sacs d'orge, et 167 sacs d'avoine.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est M. J. E. Têtu qui est chargé de la surveillance générale.

Nous sommes bien aise de voir que le gouvernement ait choisi M. Têtu qui a pu acquérir durant son séjour ici, une connaissance plus que suffisante du pays et des besoins de ses habitants.

Comme cette question de la distribution des grains est d'une grande importance pour notre population nous donnerons tous les renseignements qui pourraient lui être utiles ou nécessaires

Nos informations seront puisées à bonne source et l'on pourra compter sur leur exactitude.

Les instructions relatives à cette distribution n'ont pas encore été reçues.

Pecheries de Manitoba.

Nous lisons dans un journal de Quebec :

Dans le dernier rapport du ministre des pêcheries, il n'est pas question de Manitoba. Cependant on ne manque pas complètement d'informations relativement aux pêcheries des Rivières Rouge et Assiniboine et des lacs Winnipeg et Manitoba. Sans être aussi abondantes que les pêcheries d'Ontario et de Quebec, celles de Manitoba sont néanmoins assez importantes pour mériter plus qu'une simple mention. Un homme compétent et qui connait parfaitement la province des prairies, dit, dans un rapport, qu'il faut non seulement s'occuper de ces pêcheries, mais encore qu'il faut prendre des mesures immédiates pour empêcher que les rivières ne soient empoisonnées. Cet homme nous dit que, pendant les trente premières années qui ont suivi la fondation de la colonie, il y avait dans les rivières une quantité innombrable d'éturgeons ; aujourd'hui, ces poissons y sont en très petit nombre. Cette disparition est d'autant plus à regretter, que ces éturgeons étaient d'une grosseur presque démesurée ; ceux que l'on prend encore aujourd'hui pèsent de 70 à 80 livres Autrefois on en a pris qui pesaient jusqu'à 140 livres.

On attribue cette disparition du poisson à trois causes principales, dont la première est la mauvaise habitude qu'ont les colons établis sur les rivages de jeter les ordures des cours dans les rivières. Cela seul suffirait pour empoisonner des milliers d'éturgeons et de truites, mais ce n'est pas tout. Il y a encore deux autres causes ; les eaux sales mêlées de chaux et de tan, qui coulent des tanneries élevées sur le bord des fleuves, et le bran de scie qui tombe des moulins.

Outre l'éturgeon, les eaux de Manitoba contiennent diverses autres variétés de poissons, tels que truite, carpe, doré, brochet, etc.

Liste des noms de ceux qui ont souscrit pour le transport de l'orgue de St. Boniface.

Hon.	James McKay	$50 00
"	Joseph Royal	20 00
"	J. O'Donnell	20 00
"	R. A Davis	5 00
"	Salomon Hamelin	5 00
"	M. Dauphinais	5 00
"	Joseph Dubuc	10 00
M	F. Chénier. M. P. P.	5 00
"	F. Gingras	5 00
"	W. F. Gouin.	5 00
"	Elie Tassé	5 00
"	G Roy	5 00
"	Joseph Lemay, M. P. P.	5 00
"	Maxime Lépine M. P. P.	5 00
"	C. Radiger	5 00
"	O. Monchamp	5 00
"	J. E. Têtu	5 00
"	A. Gauthier	4 00
"	A. A. C. La Rivière	4 00
"	H. Granger	2 00
"	A. H. Bertrand	2 50
"	Elie Brisebois	2 00
"	J. Lecompte	2 00
"	J. C. Delorme	2 00
"	Beauregard	2 00
"	F. Trudel	2 00
"	McDermott	2 00
"	Philippe Taschereau	1 50
"	R. Sicotte	1 00
"	Goderre	1 00
"	C. A. Têtu	1 50

Nouvelles Canadiennes

—L'exposition provinciale d'Ontario, qui vient d'avoir lieu à Ottawa, et qui a été couronnée d'un succès complet, a fait renaitre l'idée d'organiser dans la capitale une exposition inter-provinciale de toute la Puissance, dans deux ou trois ans. C'est une excellente idée.

Le contrat pour l'erection d'une aile à la partie ouest des édifices du parlement d'Ottawa a été signé vendredi par M. John Webster de cette ville. Les annonces relativement aux soumissions qui doivent être faites pour l'ouvrage en fer de cet aile, seront immédiatement envoyées aux journaux par le département des travaux publics.

Dictionnaire complet de Webster;

Pour acquérir la connaissance de la langue anglaise et apprendre la signification des mots de cette langue, il n'y a certainement pas d'ouvrage supérieur au dictionnaire non abrégé de Webster, qui contient 3 000 illustrations, donne la définition précise et complète des mots et des synonymes et contient des tables très-utiles.

Il remplace, à lui seul, une bibliothèque complète. Prenez une famille qui possède un exemplaire de cette ouvrage et s'en sert consciensement, et une autre qui n'en ait pas.—La différence de progrès que feront les deux familles, dans la connaissance de la langue anglaise, sera considérable.

PÊLE MÊLE.

Une inondation dans le Texas à détruit des propriétés pour des millions et a causé la mort à plus de 250 personnes.

Dominique, dit M. X. à son domestique, je ne suis pas bien ce matin. Tu vas aller chez le Dr. P......... me chercher une médecine pour ma migraine.

—Oui, monsieur, crie Dominique, L'instant d'après, il était admis en présence du docteur P......Celui ci qui connaissait l'humeur drôlatique du serviteur, prit tout-à-coup un air fâché et lui dit tout en préparant sa drogue :

—Tu diras à ton maitre que c'est un corps usé rempli de flegmes ; que, s'il ne prend pas des potions pectorales, et s'il ne suit pas un régime de vie, il mourra hyp'ique, lui Tu répéteras ça, hein ?

—Oui, dit Dominique d'un air content.

Et il courut chez son maitre. Là il put enfin laisser échapper la colère qui bouillait en lui ; et M. X...... ne lui eut pas plutôt demandé ce que l'edecteur avait dit, qu'il s'écria :

Ne m'en parlez pas ? Ce vieux fou là m'a dit que vous êtes un corps damné, rempli des plumes ; que, si vous ne prenez des précautions générales et ne suivez un régiment de navires, vous mourez hérétique.

M. X.........n'a pas encore renvoyé Dominique.

Naissance.

Le 23 courant à St. Frs.-Xavier, Madame George McDougall, un fils.

Une Vache et un Veau egares.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant la forme d'un cœur blanc sur le front. Elle a été vue il y a quinze jours près de la demeure de son ancien propriétaire, M. Jos. Pilon, de St. Vital.

Le Veau est blanc et rouge. Il porte l'initiale G. sur la hanche gauche, il a aussi une petite corde de peau crue dans le cou.

La personne qui les ramenera sera libéralement récompensée.

N. D. GAGNIER
Propriétaire

Vache Egaree.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant un bout d'oreille coupée, les deux cornes peu longues et retournées en dedans sur le front. Elle est disparue vers la fin de Mai et a été vue plusieurs fois en arrière de St. Boniface durant l'été. Une récompense est promise à la personne qui la ramènera à son propriétaire.

JOSEPH DUBUC

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 1er Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires pour prendre des affidavits en B. R., en vertu de la 35ème Sec., de la 35ème Viet. Cap. 3 des Statuts de Manitoba,

Pour le Comté de Provencher :

Frederick T. Bradley, de West-Lynn, Ecuyer,

Pour le Comté de Selkirk :

William B. Hall, de Headingly, Ecuyer.

Par ordre,
JOHN NORQUAY.
Sec. Provincial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 2 Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, en conformité de la 38ème Vic. Cap. XXVII, intitulé, " Acte pour amender l'Acte établissant un système d'Education dans cette Province, " de nommer les personnes suivantes pour former et constituer le Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, toutes telles nominations faites auparavant sont par les présentes prévoquées

Sa Grâce l'Archevêque de St Boniface,

Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert's Land,

Le Rév. M. John Black, de Kildonan,

Le Rév. M. Albert Lacombe, de Winnipeg,

Le Rév. M. George Dugast, de St. Boniface.

Le Rév. M. George Young, de Winnipeg,

Le Rév. M. Joachim Albert Allard, de St. Charles,

Le Rév. M. J. Grisdale, de St John,

Le Rév. M Joseph Théophile Lavoie, de St. Boniface,

Le Rev M. Robertson, de Winnipeg,

Angus McKay, M. P. P., de St. François-Xavier, Ecr.

Félix Chénier, M. P. P., de la Baie St. Paul, Ecr.

Le Capt. W Kennedy, de St. Andrew Sud,

Charles Mair, Ecr., du Portage La-Prairie,

W. B. Hall, Ecr., d'Headingley,

Pierre Delorme, Ecr., de St. Norbert,

Stewart Mulvey, Ecr., de Winnipeg,

F. B. Robinson, Ecr., de Rockwood,

J. H. Bell, Ecr., de Kildonan,

Le Rev. M. W. Cyprian Pinkham, Surintendant du Comité Protestant,

Elie Tassé, Ecr., Surintendant du Comité Catholique Romain.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Président des Commissaires des Licences ;

Allan MacDonald, de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement de Richard T. Huggard, Ecuyer, qui a resigné.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous etiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Executif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler necessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

Extrait d'un " Acte pour amender l'Acte de 1873, pour régler la vente et le trafic des liqueurs enivrantes."

IV. Le premier paragraphe de la onzième Section du dit acte est par le présent amendé de la manière suivante : Toute application pour une licence pour vendre des liqueurs enivrantes au detail, ou pour une licence d'épicier, devra se faire dans les trente jours immédiatement précédant le premier jour de Juin et le premier jour de Novembre de chaque annee, et aucune application ne sera reçue après cette date.

VI. Après la passation de cet Acte aucune licence de detail ou d'epicier ne sera accordée à aucune personne pour vendre des liqueurs enivrantes au détail dans cette Province en dehors des limites de la Cité de Winnipeg à moins que l'appliquant n'ait auparavant obtenu l'autorisation, certificat et recommendation par écrit et dûment attestés devant un Juge de Paix, d'au moins vingt électeurs et franc-tenanciers, les plus proches voisins de l'applicant.

ERRATUM.

Au lieu de G. S. Bigg, tel qu'imprimé dans la dernière Gazette Officielle, lire Samuel Clarke Biggs.

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hengar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,

Bureau du *Métis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS AU

JOURNAL " LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireraient recevoir ce journal sont priés de s'adresser à N. D. GAGNIER, Propriétaire, St. Boniface

Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secrétaire Provincial, on est à préparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEL,

Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Societe TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. ANNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBUC

Winnipeg, 15 Juillet, 1875.

MAUVAISE RELIURE